


Séance du 11 FEVRIER 2010
*Faisant suite à la séance du 05 février 2010 annulée
suite à absence de quorum*

DELIBERATION N° CS 2010-02-14

OBJET : ELECTION DES DELEGUES REPRESENTANT LE COLLEGE DES COMMUNES DONT LA POPULATION EST INFERIEURE OU EGALE A 3 500 HABITANTS (POP DGF)

<p>L'an deux mil dix, le onze février à 10 heures 00, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie à l'Hôtel de la paix, 15 avenue du Général de Gaulle à Corté, Sous la présidence de Monsieur Xavier POLI, 6^{ème} Vice-président, Président de séance.</p>		
22	8	8
<p>Mesdames : Pancrace MAURIZI, Simone RIOLACCI, Messieurs : Félix MICHELI, François CASTELLOTTI, Guy DARRIET, Philippe GIOVANNI, Paul MEDORI et Paul ANTONA.</p>		
<p>Mesdames : Messieurs :</p>		
<p>Mesdames : Simone NICOLI, Messieurs : Pierre-François ALBERTINI, Antoine PERETTI, Olivier MEI, Roch-Emmanuel ALESSANDRINI, Ange CHERUBINI, Joseph MANFRUELLI, Jean-Felix DURASTANTI, Alain NEBBIA, Guy MAESTRACCI, Jean-Sillius PAOLI, Claudy OLMETA, Pierre-François CASTELLANI et Pierre-Paul DE PIANELLI.</p>		
<p>Monsieur Jean-Pierre GIORDANI</p>		<p>Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-préfecture de Corté du :</p> <p align="center">Sous-Préfecture de CORTE - 3 MARS 2010 ACCUSE DE RÉCEPTION</p>
<p>05 février 2010</p>		
<p>05 février 2010</p>		
<p>05 février 2010</p>		
<p>et publication (affichage) ou notification du :</p> <p align="center">Le Président de séance</p> <p align="center">  Xavier POLI </p>		

Objet : Election des délégués représentant le collège des Communes dont la population est inférieure ou égale à 3 500 habitants (pop DGF)

Suite à l'arrêté inter préfectoral n° 2009-363-5 du 29 décembre 2009 portant élargissement du périmètre et modification des statuts du Syvadec, il est procédé ce jour à l'élection des délégués représentant le collège des Communes dont la population est inférieure ou égale à 3 500 habitants (pop DGF). Le collège des Communes sera représenté par trois délégués titulaires et trois délégués suppléants, il convient donc de procéder à l'élection :

- de deux délégués titulaires en remplacement :
 - du représentant désigné par la Commune de Solaro (La Commune a intégré la Communauté de Communes de la Côte des Nacres)
 - du représentant désigné par la Commune de Linguizzetta (La Commune a désigné de nouveaux représentants),
- d'un délégué suppléant en remplacement du représentant désigné par la Commune de Sari-Solenzara (La Commune a intégré la Communauté de Communes de la Côte des Nacres).

Le Président procède à l'élection d'un délégué titulaire.

A l'appel de candidature, un candidat se déclare : Monsieur Paul ANTONA

Le Président invite les représentants du collège à voter à bulletin secret pour l'élection d'un délégué titulaire. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- | | |
|---|---|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 8 |
| - Nombre de bulletins blancs ou nuls : | 0 |
| - Suffrages exprimés : | 8 |
| - Majorité absolue : | 5 |
| - Monsieur Paul ANTONA | 8 |

Au premier tour de scrutin, Monsieur Paul ANTONA est élu délégué titulaire représentant le collège « des Communes dont la population est inférieure ou égale à 3 500 habitants (pop DGF) ».

Le Président procède à l'élection d'un second délégué titulaire.

A l'appel de candidature, un candidat se déclare : Monsieur Guy DARRIET

Le Président invite les représentants du collège à voter à bulletin secret pour l'élection d'un second délégué titulaire. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- | | |
|---|---|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 8 |
| - Nombre de bulletins blancs ou nuls : | 0 |
| - Suffrages exprimés : | 8 |
| - Majorité absolue : | 5 |
| - Monsieur Guy DARRIET | 8 |

Sous-Préfecture de CORTE

- 3 MARS 2010

ACCUSE DE RÉCEPTION

Au premier tour de scrutin, Monsieur Guy DARRIET est élu délégué titulaire représentant le collège « des Communes dont la population est inférieure ou égale à 3 500 habitants (pop DGF) ».

Le Président procède à l'élection d'un délégué suppléant.

A l'appel de candidature, un candidat se déclare : Madame Simone RIOLACCI

Objet : Election des délégués représentant le collège des communes dont la population est inférieure ou égale à 3 500 habitants (pop DGF)

Le Président invite les représentants du collège à voter à bulletin secret pour l'élection d'un délégué suppléant.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 8
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 8
- Majorité absolue : 5
- Madame Simone RIOLACCI 8

Au premier tour de scrutin, Madame Simone RIOLACCI est élue déléguée suppléante représentant le collège « des Communes dont la population est inférieure ou égale à 3 500 habitants (pop DGF) ».

Les délégués titulaires représentant le collège des Communes dont la population est inférieure ou égale à 3 500 habitants (pop DGF) sont donc :

- Monsieur Claudy OLMETA (délibération n° CS 2009-01-02),
- Monsieur Paul ANTONA (élu ce jour)
- Monsieur Guy DARRIET (élu ce jour).

Les délégués suppléants représentant le collège des Communes dont la population est inférieure ou égale à 3 500 habitants (pop DGF) sont donc :

- Madame Pancrace MAURIZI (délibération n° CS 2009-01-02),
- Monsieur François CASTELLOTTI (délibération n° CS 2009-01-02),
- Madame Simone RIOLACCI (élue ce jour).

Fait à Corté, le 11 février 2010
Extrait certifié conforme
Le Président de séance,

Xavier POLI



Sous-Préfecture de CORTE

- 3 MARS 2010

ACCUSE DE RÉCEPTION